



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er Juillet 2022

Numéro 220

Comment ignorer le dualisme scolaire ?



L'école publique laïque est plus malade de l'état de la société, que cette dernière n'est malade de son École. L'École n'est pas responsable des inégalités sociales ou des difficultés économiques du pays qui l'impactent. La prétendue crise de l'École n'est pas son échec généralisé. Elle sert surtout d'alibi à une mutation du système éducatif par la concurrence et par le marché. À la clef, un transfert de l'institution publique vers le fonctionnement contractuel des établissements d'enseignement privés, exhibés comme plus performants. On ne saurait réduire la question de la laïcité à celle de l'École, pour autant l'en exclure, maintenant, est un piège pour la République. Pire, un reniement.

En restant muets sur le dualisme scolaire, institué par la loi Debré du 31 décembre 1959, les

les gouvernements successifs n'ont-ils pas oublié qu'ils n'ont de devoirs constitutionnels que vis-à-vis du Service public laïque d'éducation ? En conférant, à des établissements privés confessionnels et communautaires, à « *caractère propre* », un prétendu statut d'établissements publics, on institue un double amalgame public et privé, laïque et confessionnel.

Consentir à des renoncements à géométrie variable aggrave aujourd'hui la mise en cause non seulement de la lettre mais aussi de l'esprit de la **loi fondatrice de la liberté de conscience** dite de « *séparation des Églises et de l'État* ». La laïcité appliquée aujourd'hui pour ce qu'elle est, un principe fondamental, global, constitutionnel, juridique et politique, retrouverait le soutien du plus grand nombre des citoyens, écarterait les partis ou organisations qui la travestissent et **l'instrumentalisent pour séparer voire pour exclure**, et rassemblerait pour rétablir la République.

L'École est, depuis soixante ans, le champ de bataille sournois de cette guerre silencieuse menée, aujourd'hui, sans aucune opposition politique. Ainsi, alors que l'Éducation nationale subit, à certains moments, des rigueurs budgétaires inégalées, les établissements privés sous contrat financés par l'État attirent de plus en plus de faveurs gouvernementales. L'offensive tous azimuts s'appuie sur les louanges

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

.../... ministérielles dressées au privé à l'occasion, désormais, de l'une de rituelles visites de rentrée des ministres dont ils réservent le privilège à des établissements privés. Attendons notre rentrée à venir.

Prétendre, pour des établissements confessionnels, « *faire partie du service public* », sans la laïcité, procède d'une vision théocratique qui méprise la liberté de conscience des futurs citoyens et ignore la nécessaire neutralité de l'État seule capable de respecter l'égalité de toutes et tous. Toute démarche « *pluraliste* », financée par la puissance publique, contre son institution publique, préfigure une logique d'organisation du système scolaire et de la société, sur un mode communautariste. L'Éducation par l'École laïque ouverte à toutes et tous procède d'une éthique politique du lien social au quotidien d'un vivre et faire ensemble, pour ces jeunes citoyens en devenir appelés à accéder à l'autonomie, à l'esprit critique dans le respect de leur liberté de conscience.

Cette prétention illégitime de l'enseignement privé, à incarner et concurrencer le service public, au nom d'une pseudo « *parité* » asymétrique fondée sur « *sa liberté* » d'entreprise, et malgré son allégeance confessionnelle, conduit l'État, d'étapes en étapes, à sacrifier l'École publique laïque, dont il a constitutionnellement la charge pour déployer une stratégie libérale au long cours. Financer et ériger la concurrence en principe, invalider les principes fondateurs, gérer les établissements comme des entreprises revient à privatiser le service public.

Institution, l'École publique laïque fait prévaloir ce qui unit sur le séparatisme scolaire, financé et institutionnalisé par la puissance publique qui divise délibérément contre ses propres principes républicains.

Eddy Khaldi
30 juin 2022

Les DDEN corréziens sont dans la peine.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Michel DAVID le 29 mai et celui de Michel BRETTE le 14 juin. Tous deux ont affronté une maladie implacable. Tous deux ont apporté à notre Union un dévouement sans partage qui les désigne précisément à notre compassion et à notre reconnaissance.

Jean-Michel a tenu le rôle d'organisateur de notre Union conciliant avec adresse les fondamentaux les plus solides et les évolutions nécessaires, maîtrisant le redoutable outil informatique ce qui faisait de lui un précurseur dans sa fonction.

Michel était notre Président depuis le mois de septembre 2021. Nous étions heureux et fiers qu'il ait accepté cette mission à laquelle il apporta d'immenses qualités, une culture prodigieuse et une très haute crédibilité.

L'enfant de Saint-Augustin avait appris dans sa chère école communale le civisme et en particulier, un amour indéfectible de sa petite patrie. Fort de ces fondamentaux auxquels il ne dérogea jamais, il grandit près des siens et conçut l'idéal (juste retour des choses) de devenir maître d'école poussant même la vocation jusqu'à former avec art et talent les élèves-maîtres. Gage certain que les valeurs civiques ne se perdraient pas....

Et c'est tout naturellement que, gardant un œil bienveillant sur son cher petit Saint-Augustin, il en devint le premier magistrat, la fonction de Maire faisant de lui, encore une fois, le transmetteur des plus belles valeurs humaines au premier rang desquelles il plaçait la laïcité. Belles paroles d'évangile que « nul n'est prophète en son pays » mais à l'évidence, celui qui les prononça ne connaissait pas Michel.

Son œuvre de Maire lui valut non seulement l'estime et la reconnaissance de ses administrés mais également celles de l'Association des Maires de la Corrèze qui lui confia d'éminentes responsabilités.

Ses mandats de Maire parfaitement accomplis, Michel voulut bien répondre à nos pressantes sollicitations. Hélas, la Présidence de notre Union qu'il avait si bien entamée et à laquelle il avait donné son savoir-faire et sa disponibilité, vient d'être brutalement interrompue. Cette tragédie nous prive d'un ami au grand cœur doublé d'un honnête homme que chacun de nous admirait.

L'Union Départementale de Corrèze

La liberté de conscience constitutive de la laïcité

La Laïcité est plus malade de l'état de la société, que cette dernière n'est malade de ce principe constitutionnel. La France est une République laïque.

La laïcité est un principe de droit politique.

Ceux qui, hier, ont vidé de son sens la laïcité en l'affublant d'adjectifs laissent, aujourd'hui, impunément, la caricaturer et la discréditer comme atteinte aux libertés dans un concours d'éloquence.

NON la laïcité n'est pas une forme de dictature.

Notre République laïque n'est pas une dictature. La laïcité est la coexistence pacifique des libertés où l'intérêt général est la raison exclusive de la loi commune.

Jamais la xénophobie ne s'était autant exprimée dans plusieurs des discours des candidats et candidates aux élections présidentielle et législative en instrumentalisant le vocable « laïcité » pour le convertir à leur sauce cléricale. En même temps quelques autres revendiquent le primat de la religion et communautarisent ainsi la société à des fins politiciennes en dénigrant la laïcité qu'ils présentent comme une dictature. Dans cette dérive politicienne, ils contestent l'universalité du principe de laïcité et l'opposent à une appartenance communautaire assignée à des franges de la population.

La laïcité n'est pas une forme de dictature. La laïcité est un cadre politique et juridique ouvert à toutes et tous.

La laïcité n'est pas, non plus, un cercueil pour les femmes.

Pour nous, DDEN, dès l'école, on se doit de construire durablement l'égalité filles-garçons. Cette question fondamentale se situe au cœur de nos préoccupations citoyennes, se réclamant de la laïcité, des droits et libertés pour l'émancipation.

Bien des résistances, à divers titres, au-delà de nos frontières, portées par des idéologies cléricales, moralisatrices, conservatistes voire obscurantistes, ont intérêt au maintien de la discrimination sexuelle et brouillent l'image de la place assignée à la femme.

Le combat pour l'égalité n'est pas gagné d'avance, c'est dans la famille, dans la cité et dans l'École qu'il faut agir encore et encore pour

que tous les droits fondamentaux soient reconnus à l'autre moitié de l'humanité.

C'est pour nous, DDEN, dès l'école, que l'on peut construire durablement l'égalité filles-garçons. Cette question fondamentale se situe au cœur de nos préoccupations citoyennes se réclamant de la laïcité, des droits et libertés pour l'émancipation des femmes et des hommes.

Non la laïcité n'est pas un cercueil pour les femmes.

La laïcité n'est pas responsable des inégalités sociales ou des difficultés économiques du pays qui l'impactent. La laïcité sert surtout d'alibi à une instrumentalisation politicienne d'organisation de la société, sur un mode communautariste au service de quelques Églises désormais institutionnellement reconnues et instrumentalisées par des organisations historiquement laïques.

Consentir à des renoncements à géométrie variable aggrave aujourd'hui la mise en cause de la laïcité non seulement de la lettre mais aussi de l'esprit de la loi fondatrice de la liberté de conscience dite de « *séparation des Églises et de l'État* ».

La loi de 1905, c'est le primat de la liberté de conscience.

Liberté de conscience faite loi.

La liberté de conscience est constitutive de la laïcité.

C'est là, la seule définition juridique de la laïcité. La laïcité appliquée aujourd'hui pour ce qu'elle est, un principe fondamental, global, constitutionnel, juridique et politique, retrouverait le soutien du plus grand nombre des citoyens, écarterait les partis ou organisations qui la travestissent et l'instrumentalisent pour séparer voire pour exclure, et rassemblerait pour rétablir la République.

L'École est, depuis soixante ans, le champ de bataille sournois de cette guerre silencieuse menée, aujourd'hui, sans aucune opposition politique. Ainsi, alors que l'Éducation nationale subit, à certains moments, des rigueurs budgétaires inégalées, les établissements privés sous contrat financés par l'État attirent de plus en plus de faveurs gouvernementales.

Nous DDEN nous revendiquons la laïcité pour

faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences socioculturelles, les valeurs de notre République laïque, démocratique et sociale, véritable socle commun d'un vivre ensemble apaisé, dynamique et harmonieux en proposant à tous les jeunes élèves de construire et développer des projets au service de la liberté, l'égalité et la fraternité.

La laïcité procède d'une éthique politique du lien social au quotidien d'un vivre et faire ensemble, pour toutes et tous et ces jeunes citoyens en devenir appelés à accéder à l'autonomie, à l'esprit critique dans le respect de leur liberté de conscience.

Eddy Khaldi
25 juin 2022

Propos tenus au nom des DDEN lors de la Fête de la Laïcité square Nadar à Paris organisée par le Collectif laïque national et l'association Chevalier de La Barre en réaction à un concours d'éloquence de lycéens d'île de France



SOMMAIRE

- + La Liberté de conscience, constitutive de la Laïcité.
- + Le collectif « Ambition Education » demande au ministre de l'Education Nationale des gestes concrets pour la rentrée.
- + Le nouveau ministre de l'Education Nationale reviendra régulièrement devant le conseil supérieur de l'Education
- + Pap Ndiaye annonce de "grands débats sur l'école", sur le terrain dès la rentrée
- + CRPE 2022, un déficit attendu de 676 à 2 320 postes aux concours externes publics
- + Enquête des DDEN sur les sanitaires scolaires prolongée jusqu'au vendredi 7 juillet



Un vaste collectif (syndicats, associations, collectivités) demande à Pap Ndiaye des gestes concrets pour la rentrée

Pap Ndiaye a présidé, le 20 juin, sa première réunion du **Conseil supérieur de l'éducation**, ce qui justifie que les organisations qui en sont membres aient tenu à exposer leurs priorités. C'est notamment le cas du "**Mouvement Ambition Éducation**", un collectif rassemblant la FSU et le SNUIPP-FSU, l'UNSA-Education et le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, ainsi que la FCPE, l'ANDEV (les directions Éducation des villes et collectivités territoriales), le RFVE (les élus des "Villes éducatrices") et les associations membres du CAPE (Collectif des associations partenaires de l'École : les Ceméa, le CRAP-Cahiers pédagogiques, la Fédération Générale des PEP, les Francas, la Ligue de l'enseignement, la **Fédération des DDEN**, la JPA, ATD Quart Monde, le CNAFAL, l'ORTEJ).

"Lancé en 2021 dans les suites de la crise pandémique, ce collectif défend un renouveau du service public d'éducation sur tous les territoires (...) pour répondre aux besoins sociaux, sanitaires, éducatifs et culturels des enfants, des jeunes et de leurs familles." Il "a identifié **5 priorités**", à commencer par "**la revalorisation, la formation et l'accompagnement de l'ensemble des métiers des éducateurs**" qui doivent "être pensés dans un souci global d'attractivité, de passerelles, et de renforcement de la culture partagée des éducateurs (..)".

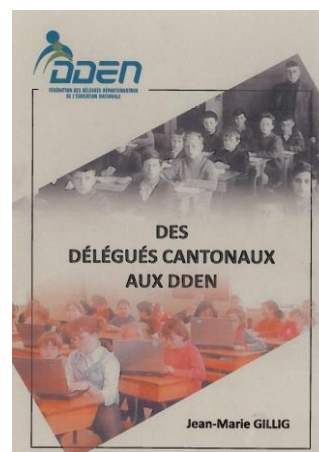
Le collectif appelle également à une "**mobilisation en faveur des 5 millions d'élèves issus de familles pauvres et très pauvres**", ce qui suppose "une politique volontariste en matière d'allocation de rentrée scolaire, de bourses et de fonds sociaux, y compris dans le premier degré, d'aides publiques pour la restauration ou encore le droit aux loisirs et aux vacances", les familles y étant "étroitement" associées.

La troisième priorité concerne "**l'égalité d'accès à une offre scolaire, éducative, de loisirs, sportive et culturelle**" et "**même à l'école publique laïque**" qui n'est pas toujours assurée "notamment dans les territoires les plus fragilisés, qu'il s'agisse des quartiers populaires des périphéries urbaines, des territoires ruraux ou des Outremer notamment (...). Cette exigence passe par la mobilisation de tous les acteurs publics et associatifs (...), dans une démarche renouvelée de projet éducatif partagé."

L'urgence écologique impose de "**dépasser l'éducation au développement durable (...)** pour **engager une véritable éducation à l'anthropocène**, dans tous les espaces éducatifs (scolaires et non scolaires)".

La cinquième priorité "concerne le nécessaire **renouveau de l'éducation à la citoyenneté**" car il "semble essentiel de porter une nouvelle ambition dans la transmission des valeurs de la République et de la laïcité". Les signataires estiment que "**des mesures très concrètes**" sont "**applicables dès la rentrée prochaine**".

La **Fédération nationale des DDEN** est signataire du texte du « **Mouvement Ambition Éducation** » et se reconnaît dans les cinq priorités affichées.



Le nouveau ministre de l'Éducation nationale reviendra "régulièrement" devant le Conseil supérieur de l'Éducation

Pap Ndiaye attache une grande importance au dialogue social et il reviendra "régulièrement" devant le Conseil supérieur de l'éducation, réuni le 20 juin. Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse tenait en effet à s'adresser à l'ensemble de la communauté éducative. Il ne se situe "ni dans la continuité, ni dans la rupture" avec son prédécesseur, il a "(s)on propre mode de fonctionnement", mais son action prolongera celle de Jean-Michel Blanquer en ce qui concerne "les fondamentaux". Il a trouvé à Marseille "des choses très, très bien" et, interrogé par un membre du CSE, il a répondu qu'il ne s'agissait pas de mettre en concurrence les écoles dans la perspective d'un "libéralisme effréné". La réforme du lycée et Parcoursup sont "perfectibles" a-t-il également déclaré, mais il faut cesser de dire que "tout était magnifique avant".

Il met à son agenda les questions d'écologie et les enjeux démocratiques, laïcité notamment, ainsi que la "reconsidération" et la revalorisation des enseignants. Celle-ci comprendra une part non conditionnée et une part conditionnelle (ce qu'avait annoncé E. Macron en proposant un "pacte" aux enseignants, ndlr). Il veut améliorer l'attractivité des métiers de l'enseignement, mais, toujours selon un membre du CSE, il a ajouté "on fait avec ce qu'on peut".

Pap Ndiaye annonce de "grands débats sur l'école", sur le terrain dès la rentrée

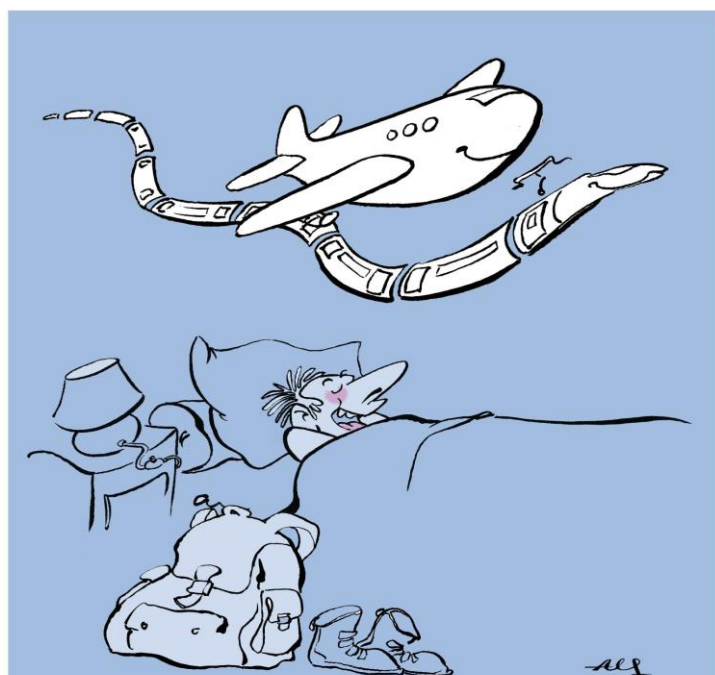
"À partir de septembre ou d'octobre, nous avons pour projet de lancer les grands débats sur l'école", a annoncé le ministre de l'Éducation nationale vendredi 10 juin.

Selon France Bleu, Pap Ndiaye a précisé qu'il s'agit "Non pas de faire un Grenelle de l'éducation, une grand-messe à Paris, mais plutôt au plus près des demandes locales et du terrain, pour imaginer des dispositifs dans l'alliance entre le scolaire et le périscolaire."

Il a également affiché son souhait de "lutter contre les inégalités scolaires et de projeter le monde éducatif dans une nouvelle dynamique, de le sortir d'une forme de morosité liée en partie à la crise sanitaire. Tout cela ne se fera qu'en embarquant le plus de monde possible."

Pap Ndiaye estime par ailleurs qu'"il a pu exister des malentendus avec le personnel éducatif, liés à des questions de délimitation de responsabilité et des questions budgétaires aussi. Tout cela est à penser, peut-être à changer, y compris dans le cadre de ces grands débats. Ce sera l'occasion, dans chaque école de France, de proposer et d'imaginer ce qui peut être fait à l'échelle des établissements, afin que ces liens parfois distendus puissent être renoués. J'y serai très attentif, je serai d'ailleurs moi-même un ministre de terrain."

NOCTURNE





« *Soyez comme l'arbre, changez vos feuilles, mais jamais vos racines.*

Vous pouvez changer vos opinions, mais jamais vos principes ! »

Victor Hugo



CRPE 2022, un déficit attendu de 676 à 2 320 postes aux concours externes publics

L'édition 2022 **des concours de recrutement des professeurs des écoles** est marquée par de très lourds déficits dans les académies de Créteil et Versailles, déficits que ne compenseront pas les 700 postes offerts à la session supplémentaire : 500 pour l'académie de Créteil alors qu'au 1er concours externe, 660 postes ne sont pas pourvus et 200 dans l'académie de Versailles alors que 1 016 postes ne sont pas pourvus.

Toutefois, au niveau national, la situation est contrastée. Des académies qui étaient traditionnellement excédentaires sont déficitaires, mais d'autres n'ont pas hésité à admettre plus de candidats que de postes ouverts au 1er concours externe. En effet, "*dans chaque académie, les emplois qui ne sont pas pourvus par la nomination de candidats reçus au concours externe, au concours externe spécial, au second concours interne, au second concours interne spécial ou au troisième concours peuvent être attribués, par le recteur de l'académie considérée, aux candidats à un ou plusieurs des quatre autres concours dans la limite de 25 % du nombre total des emplois à pourvoir pour l'ensemble de ces concours.*" Les académies peuvent donc recruter à hauteur du nombre de postes ouverts sur l'ensemble des concours publics. Elles peuvent aller au-delà avec une autorisation budgétaire.

Au total :

8 321 postes étaient offerts au 1er concours externe, 6 331 candidats ont été admis et 775 inscrits sur listes complémentaires. Si le concours était national et les candidats inscrits sur listes complémentaires déclarés reçus, le déficit serait de 1 215 postes.

930 postes étaient offerts au 3ème concours, 758 admis, 169 sur la liste complémentaire. Si l'on ajoute au nombre des admis le nombre des inscrits sur liste complémentaire, le déficit est de 3 postes.

205 postes étaient offerts aux "*concours spéciaux*", avec 47 admis, le déficit est de 158 postes. A noter que ces concours spéciaux font rarement le plein.

Au total, le déficit est donc, pour cette année de 1376 postes, avant les sessions supplémentaires de Créteil et Versailles et alors que ne sont pas encore publiés les résultats en Guyane et à Mayotte. Si les 700 postes offerts à Créteil et Versailles sont pourvus, comme il est probable, le déficit global sera ramené à 676 postes.

Les chiffres par académie :

<http://www.touteduc.fr/fr/scolaire/id-20450-crpe-2022-de-lourds-deficits-en-ile-de-france-ailleurs-parfois-des-surnombres-et-listes-complementaires>



Enquête DDEN : Les sanitaires scolaires une URGENCE nationale !

Cliquer sur le bandeau pour accéder à l'enquête ... Merci

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

DDEN, Dernière ligne droite pour participer à l'enquête fédérale Les sanitaires scolaires

À leur entrée dans la vie collective, l'école se doit d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être.

Concernant les sanitaires scolaires, la pandémie a révélé de grandes disparités suivant les établissements, la vétusté de certains matériels ou leur absence, bien des manques au niveau des points d'eau chaude et froide, ainsi que des troubles engendrés par la crainte de leur utilisation par les enfants, signalés par les parents ou des médecins.

Les DDEN soucieux de la santé et du bien-être des enfants, l'école étant le lieu où, devenus élèves, ils vont parfaire leur éducation et construire leurs apprentissages, souhaitent par cette enquête nationale faire un état des lieux, relever tout ce qui peut nuire à la santé et la sécurité des enfants, dont le résultat sera communiqué aux pouvoirs publics, dans le but d'améliorer la situation.

Le Conseil fédéral a acté le principe de cette enquête conduite dans les écoles par les DDEN en concertation avec la directrice ou le directeur. Cette enquête permettra de dresser un état des lieux et formuler des propositions pour la rentrée de septembre 2022.

L'enquête se déroulera jusqu'au vendredi 8 juillet 2022

Pour répondre à l'enquête sur les sanitaires scolaires, vous pouvez aussi cliquer en ligne sur l'adresse suivante :

<https://tinyurl.com/SANITAIRES-DDEN>

La Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale remercie les DDEN, pour une participation la plus large possible.

**Au 30 juin,
la Fédération a
reçu **3995**
enquêtes**

**« L'enquête peut être
remplie sur internet par
le DDEN ou par le
directeur ou la
directrice si nécessaire.
Dans ce cas, le préciser
à la saisie en ligne ».**

